

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ÉFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-04 du 27 janvier 2020 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030087S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2019-22 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Rémi COURBIL est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2020. Pour l'exercice de sa mission, Monsieur Rémi COURBIL bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2020-09 du 27/01/2020).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 janvier 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS